

# JOURNEE D'ENTRAIDE

## PROGRAMME DU 16 AOÛT 2015

	LIEU	15 H	17 H
1	FC DOUARNENEZ	FC DZ (D3)/BEUZEC (D2)	GAS D'YS (D1)/GUENGAT (D2)
2	LE JUCH	LE JUCH (D3)/KERLAZ (D2)	STELLA MARIS (DSR)/QPER PENHARS (DRH)
3	QPER KERFEUNTEUN	PLUGUFFAN (D1)/QPER PORTUGAIS (D2)	QPER KERFEUNTEUN (DRH)/PLOUHINEC (DSR)
4	TREOGAT	PEUMERIT (D3)/POULDERGAT (D3)	TREOGAT (D2)/FC BIGOUDEN (D2)
5	CAMARET	ST NIC (D2)/PLOMODIERN (D1)	CAMARET (D1)/PORZAY CAST R. (D2)
6	PLOGASTEL	GOURLIZON (D1)/LANDUDEC (D2)	PLOGASTEL (D1)/PLOZEVET (DRH)
7	PLOMELIN	COMBRIT (D2)/ST EVARZEC (D1)	PLOMELIN (DRH)/PLONEOUR (PH)
8	PLOMEUR	PLOMEUR (D1)/PONT L'ABBE (PH)	PENMARCH' (DRH)/PONT L'ABBE (DSR)
9	PLOGONNEC	PLONEIS (D2)/PONT BUIS (D2)	PLOGONNEC (D1)/PLOBONNALEC (DSE)
10	TREMEOC	ILE TUDY (D2)/ST JEAN TROLIMON (D3)	TREMEOC (D2)/TGV (D1)
11	MAHALON	PEN AR BED (D2)/LOCTUDY (D3)	MAHALON (D1)/FC GOYEN (D2)
12	POULLAN	PONT CROIX (D4)/GOULIEN (D3)	POULLAN (D2)/STELLA MARIS (D1)

### REGLEMENT :

1. L'ordre des rencontres a été établi par la commission sportive de l'Amicale.
2. **PRIX DES ENTREES : 5 Euros (Tarif unique)**  
Le bénéfice des buvettes reste acquis au club organisateur.
3. S'agissant de matches au profit des joueurs blessés, toutes les entrées sont payantes à l'exception :
  - Personnel de service du club organisateur
  - **Les joueurs doivent payer leurs entrées (accord de l'AG du 02 juin 07)**
4. **FRAIS ORGANISATION :** Une somme forfaitaire de 100 € sera déduite de la recette pour le paiement des consommations aux joueurs et arbitres.
5. Les arbitres de champ sont demandés par l'Amicale.
  - \*Chaque club fournira un arbitre assistant par match
  - \*Les clubs peuvent utiliser 16 joueurs.
6. **PRESSE :** Les clubs organisateurs prendront contact avec les correspondants locaux.
7. **Le club organisateur devra désigner 1 délégué par match auprès des arbitres pour le suivi des exclusions temporaires**
8. **FEUILLES DE RECETTES :** à adresser à Monsieur **Daniel JEZEQUEL**  
**Trévénouen 29770 ESQUIBIEN**
9. **FEUILLES DE MATCHES :** à adresser sous 48 heures (par le club organisateur) au  
**DISTRICT DE FOOTBALL**  
**14, Route de Cuzon 29336 QUIMPER**

**RAPPEL :** Cette journée "d'entraide" est un match amical, néanmoins dirigé par un arbitre officiel. En conséquence :

- Règlement de la F.F.F. : **Tous les joueurs et entraîneurs suspendus ne pourront pas participer à cette journée.**
- La feuille de match doit être obligatoirement remplie par tous les clubs et adresser au district sous 48 heures par le club organisateur
- Les licences doivent être présentées à l'arbitre. **Absence de licence saison : la demande de licence en cours et une pièce d'identité avec 1 photo (pour les nouveaux joueurs) ou la licence 2014/2015.**
- A l'issue de cette rencontre, si match nul, pas de prolongation, ni TAB.  
**Les clubs doivent présenter leur équipe première et ne peuvent jouer dans les 48 heures précédent et suivant la journée.**